

Réunion du 6 février 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

**N° CP/2012/100 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités
- 2345
Subvention à la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin une subvention d'un montant total de 27 000 € au titre de la réalisation de son programme d'actions 2012, dans le cadre de la convention pluriannuelle 2010-2012, dont :

- 15 000 € pour le fonctionnement de l'association
- 12 000 € pour la plantation d'arbres fruitiers à hautes tiges.

Les modalités de versement de cette subvention sont les suivantes :

- partie "fonctionnement" :

. un premier acompte de 7 500 € sera versé dès cette délibération rendue exécutoire

. le solde de 7 500 € sera versé ultérieurement, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses engagées, certifié conforme par le comptable de la Fédération

- partie "replantation" :

. la subvention concernant la plantation d'arbres sera versée sur présentation des états récapitulatifs consignés sur le formulaire relatif aux types de plantations réalisées (nombre d'arbres, espèces, variétés, communes de plantation, nombre de bénéficiaires ...)

. ce bilan devra être établi et transmis par la Fédération au Département pour le 1er décembre 2012.

La commission permanente approuve par ailleurs la convention financière 2012 à intervenir entre la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Non participation au vote : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120206-65046-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/12